N° 1343. — 4e Année. CINQ CENTIMES Vendredi 24 Juin 1892

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue de Vieil-Abreuvoir, 20 et TOURCOING, rue Varlin, 108

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Union et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES..... 0 fr. 50 id.
FAITS DIVERS..... 1 fr. 00 id.
LOCALITÉS..... 1 fr. 50 id.

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal de PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

TÉLÉPHONE

A QUAND L'EXPULSION?

La *Vraie France*, la *Dépêche* et la *Croix* viennent de produire un document — irrésistible à leurs yeux, — attestant que l'interview du supérieur du Haut-Mont est la plus odieuse des mensonges.

Ce document est la lettre du R. P. Didierjean.

Nous l'avons reproduite hier, nous pouvons en parler aujourdhui, et cela avec d'autant plus de raison que cette affaire du Haut-Mont est actuellement plus que jamais la grosse affaire de la région du Nord.

Il y a toute une série de procès engagés à propos de nos deux Notre-Dame et comme il peut sortir de là une nouvelle exécution des décrets, un rappel vigoureux aux prescriptions d'une loi dont on se moque ouvertement et peut être aussi l'élaboration d'une loi nouvelle, il est utile de ne pas trop perdre de vue une grosse question autour de laquelle les journaux cléricaux ne seraient pas fâchés de faire le silence.

Nos lecteurs connaissent les déclarations faites au reporter du *Réveil* par le *supérieur de Mouveaux*; ils savent également comment les feuilles à la dévotion du Gésu ont essayé d'atténuer... de nier même les propos tenus par le père Didierjean.

Celui-ci a démenti, mais en quels termes et de quelle façon !

Tout l'esprit de la Saintes Société de Jésus est dans les huit lignes écrites par le Révérend père. Il nie tout, mais il ne précise rien. Ecoutez plutôt :

« Vous me demandez ce qu'il y a de vrai dans l'interview de M. le Rédacteur du *Réveil*.

1° Ce Monsieur se vante d'avoir pénétré dans mon domicile sous un faux nom et de « feinte qualité. Quelle confiance peut-on accorder à un homme qui ne craint pas de s'avouer menteur ?...

2° S'en vouloir entrer en discussion avec pareil personnage, je ne absolument l'amoralité de son récit sont pour les paroles qu'il me prête, sont pour la durée de l'entretien.

Veuillez agréer, etc.

DIDIERJEAN.
Supérieur de N.-D. du Haumont.

C'est sur cette prose... jésuitique que la *Vraie France* s'extasie. Il paraît que ces quelques lignes réfutent d'une façon accablante les propos attribués au supérieur de la jésuitière.

Nous ne voudrions pourtant pas essayer de scruter les consciences profondes de nos bons jésuites, mais nous les connaissons un peu, nous savons de quels tours de passe-passe est faite leur morale et nous n'ignorons pas qu'en dehors même de la restriction mentale qui est une des acrobaties les plus joyeuses qu'on puisse imaginer, ils n'ont avec la vérité que des rapports très lointains.

Or, notre jésuite dit : « Je nie absolument l'exactitude du récit du reporter du *Réveil*. »

Pour le bon père, cela signifie simplement que le narrateur n'a pas rapporté *textuellement* les paroles du supérieur du Haut-Mont.

Une modification d'un mot et en voilà assez pour que notre jésuite puisse nier avec conviction, en conservant un front sérein et une conscience sans reproche.

Et qu'on ne nous accuse pas de chercher ici des explications dans l'arsenal des pusillanimités.

Si la *Croix* le désire et si la *Vraie France* en manifeste l'intention, nous reproduirons quelques extraits du *Compendium* de notre vieil ami le père Gury et nous l'additionnerons d'exemples puisés dans le *Casus Consentiae*, du même auteur.

Après trois extraits de ces saints livres, qui comprennent toute la théologie des *Molina*, des *Escobar*, des *Busembaum* et autres roublards de même acabit, on comprendra que nous n'exagérons rien en affirmant que pour un jésuite, une négation du genre de celle formulée par le père Didierjean est une simple plaisanterie sans importance et sans caractère.

Si le supérieur de Notre-Dame du Haut-Mont avait précisé les points inexacts du langage qu'on lui fait tenir en mettant en regard ses propres déclarations, nous pourrions prendre au sérieux ses affirmations, les examiner et tenir compte de sa lettre de protestation.

Mais ici, rien de tel.

Il nie simplement l'exactitude du récit, — ce qui est peut-être une pure question de forme — et il conteste l'exactitude de la durée de l'entretien, fixée à une demi-heure par le reporter du *Réveil*.

Si l'interview n'a duré que 29 minutes, le père Didierjean n'a pas menti en protestant. C'est du moins ce qui découle de la morale ordinaire des bons pères, ce qui ressort des admirables théories énoncées dans leurs livres d'études et nécessairement de ce qu'ils enseignent eux-mêmes.

Par suite, on comprendra combien nous attachons peu d'importance à des protestations véhémentes dont l'indignation ne dissimule pas le néant.

Donc, nous tenons pour vraies les déclarations attribuées au père Didierjean. Nous voulons, pour un instant, l'admettre en train de faire réparer la hallebarde du suisse de la chapelle du Haut-Mont (en supposant qu'il y ait un suisse); nous voulons le supposer occupé à faire fondre le plomb de sa cloche pour en fabriquer des engins de résistance, et nous lui demanderons pourquoi tout ce tapage, pourquoi toute cette mise en scène ?

La chapelle doit être fermée, mais c'est là une satisfaction plus platonique que réelle donnée aux républicains

Si les scellés sont apposés, ils ne le seront qu'en vertu d'une mesure administrative — on ne prend pas mesure judiciaire — et dès lors un bris de scellés aura pour unique conséquence une bénévole contravention dans les prix doux. Or, nos bons pères ne sont pas à dix-huit francs près.

Ils pourront recommencer quotidiennement le même exercice et quotidiennement ils se moqueront un peu plus de la République, de ses lois et de ses gouvernants.

Un pareil état de choses est difficilement tolérable et pourtant, il faut bien l'avouer, nous sommes pour l'instant à peu près désarmés, à ce point de vue, *contre* la résistance des jésuites.

Mais où nous sommes beaucoup plus fort, mais où nous nous trouvons sur un terrain bien plus solide, c'est lorsque nous demandons au gouvernement l'expulsion *manu militari* s'il en est besoin, des membres d'une corporation non autorisée, rentrés audacieusement sur le territoire de France, et qui, du fond de leur jésuitière, narguent cyniquement nos lois et ceux chargés de les appliquer.

S'il nous est prouvé qu'ils sont rentrés, en tant que congrégation, a dit le garde des sceaux dans la séance du 13 juin, nous leur appliquerons inflexiblement les lois en vigueur.

Eh bien, monsieur le ministre, l'heure est venue de vous montrer. La congrégation existe; elle agit, elle va même jusqu'à s'afficher.

Ce n'est pas en tant que particulier que le père Didierjean fait suivre son nom de la qualité de SUPÉRIEUR de Notre-Dame du Haut-Mont.

Le titre seul de *supérieur* indique l'existence de la congrégation.

Ils nieront les bons apôtres ! Parbleu, ils nient toujours. Mais quoi qu'ils fassent et quoi qu'ils disent, toute la région du Nord sait à l'heure qu'il est que les jésuites sont rentrés à Mouveaux, qu'ils s'y sont *organisés suivant les règles de leur ordre*, qu'ils y sont en rapport constant avec le père provincial, qu'ils y tiennent des réunions mystérieuses, et qu'ils y complotent. Il serait, en vérité, d'un effet déplorable de laisser la République se morfondre à la porte d'une jésuitière derrière les murs de laquelle, on se moque aussi audacieusement de la République et des républicains.

Nous avons demandé longtemps la fermeture de la maison de Mouveaux.

Nous avons obtenu simplement qu'une sorte de verrou fut mis à la porte de la chapelle, verrou que les intéressés ne se gêneront guère de faire mouvoir, ce qui d'ailleurs nous est bien indifférent.

S'ils *ne dissient plus* la messe à la chapelle, ils la diront tout simplement dans une salle quelconque de leur maison.

Cela n'a guère d'importance et ne changerait rien à la situation, mais il y a des mesures plus énergiques à prendre, des mesures qui s'imposent et que les populations républicaines du Nord demandent instamment.

Les jésuites sont rentrés, malgré la loi *et avec la complicité des patrons catholiques du Nord.*

Nous demandons leur expulsion.

Nous demandons que la loi ne reste pas à l'état de lettre morte, pour ces citoyens qui affectent de la mépriser et qui s'en moquent ouvertement.

Le coup de balai réclamé par nous, n'est pas seulement un rappel à l'exécution des décrets, c'est aussi une manifestation ayant en vue la salubrité publique, car c'est faire œuvre d'assainissement et de haute moralité que de chasser sans relâche, la secte parasitaire, rampante et tenace, qui depuis plusieurs siècles, a été et est encore le fléau du monde.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

L'ÉVÊCHÉ D'AMIENS

L'*autorité*, ayant annoncé que le R. P. Lallemand, prêtre oratorien, avait dû être nommé évêque d'Amiens, et n'avait refusé que parce qu'on lui avait imposé certaines conditions auxquelles il considère ne pouvoir souscrire, cet ecclésiastique adresse au journal de M. Paul de Cassagnac un démenti formel, et déclare que « son refus a été dû par des raisons absolument personnelles. »

L'*autorité* maintient néanmoins ses dires, et *affirme que ces renseignements lui ont été communiqués* « par un correspon lant portant la robe et non moins digne de confiance que le R. P. Lallemand. »

Il y a donc un prêtre qui ment dans cette affaire.

Est-ce le père Lallemand, ou l'ecclésiastique ami de l'*autorité* ?

LE PROCÈS RAVACHOL

L'audience

Il est neuf heures et demie quand M. le président Darrigrand annonce que l'audience est ouverte.

Les accusés sont bientôt introduits.

La plupart des objets déposés sur la table des pièces à conviction ont été déployés; on y voit l'habit et le matelas de l'ermite, une sacoche contenant encore 1800 fr., relquat de la somme saisie chez la femme Rulière, des pioches, toutes sortes d'instruments en fer sont empilés les uns sur les autres. Deux petites caisses renferment les crânes des femmes Marcon. Ainsi que le marteau de cordonnier qui a servi à les assommer.

L'AUDITION DES TÉMOINS

(Suite)

On reprend l'audition des témoins interrompus hier.

La déposition de Chaumentin

Après quelques dépositions sans importance sur le crime de la Varizelle, on appelle Chaumentin. (Vifs mouvements d'attention).

Après avoir prêté serment, Chaumont n'exprime à peu près en ces termes.

Je tiens à dire tout d'abord que je suis regrettable et pénible pour moi et la part auquel j'apparttiens d'avoir à déposer contre des accusés qui ont été mes amis.

Le président, l'interrompant. — Parlez-nous du crime de la Varizelle. Dites-nous ce que vous savez.

Me Lagasse et Henri Robert, défenseurs, vivement. — *Laissez-le parler, laissez-le parler.*

Le président. — Je n'ai pas d'ordre à prendre des défenseurs

Me Henri Robert. — Nous ne nous permettrions pas non plus d'un donner, mais puisque vous n'avez pas interrompu tout à l'heure les autres témoins, je vous demande de vouloir bien faire de même pour celui-ci.

Le président (s'adressant à Chaumentin). — Je vous écoute. Vous avez dit à nous parler du crime de la Varizelle; il vous faut le faire.

Chaumentin dit alors que Ravachol lui parla du double meurtre de la Varizelle; il lui raconta qu'il l'avait commis pour venir en aide à sa mère. Il avait, disait-il, tué un homme après avoir fracturé sa porte avec une pince-monseigneur. Comme il avait dû décrocher les chiens qui avaient aboyé, il n'avait pas voulu, dans la demeure du second enfoncer le pourseuivit jusque dans la rue, où il le tua contre le mur de la maison d'en face.

Chaumentin ajoute que Ravachol lui aurait dit avoir trouvé chez le petit bon Dieu, c'est ainsi que l'on nommait Hivollier, une personne de plus qu'il ne pensait rencontrer.

M. le président. — Vous êtes bien sûr de ce que vous avancez ?

R. — Oh ! Parfaitement. J'en suis absolument certain.

D. — Bélèa et Ravachol se connaissaient-ils avant d'être à Paris ?

R. — Oh ! ils se connaissaient déjà.

D. — A quelle époque Ravachol m'a-t-il fait ses confidences ?

R. — Au mois d'août ou de septembre de l'année dernière.

D. Où cela ?

R. A Saint-Denis, où il était arrivé chez moi un dimanche.

Le président. Ecouter Chaumentin, vous savez que vous vous trouvez dans une situation périlleuse. Vous avez été pris avec ses gens à Paris; dites-nous donc très sincèrement et vous dire bien sûr des propos que vous venez de nous rapporter. Vous le comprenez, n'est-ce pas, votre déposition peut être très grave pour les accusés.

Chaumentin. — Oh, je ne pense pas que Ravachol puisse me démentir. Je revendique mes hautement les déclarations que j'ai faites ; mes souvenirs sont très précis. (Mouvement).

Alors, un incident se produit. Me Lagasse, le savant, proteste contre la présence d'agents de la sûreté dans le banc des accusés : « Ils jettent, dit-il, les yeux sur les notes que nous écrivons; nous ne pouvons le tolérer. Au nom de la liberté de la défense, je proteste. »

Le procureur de la République répond que le parquet est seul responsable des mesures d'ordre qu'il a prises pour la surveillance des accusés.

Le président (s'adressant à Ravachol). — Qu'avez-vous à dire ?

R. Je proteste très énergiquement contre les paroles de Chaumentin ; je ne lui ai parlé que du crime de Chambles et ce n'est qu'incidemment que j'ai pu lui causer de la Varizelle, parce que j'en avais lu le récit dans les journaux.

Le président. — Où, dans quels journaux avez vous lu cela ?

R. Je ne saurais pas préciser.

D. Où êtes vous quand vous avez lu les journaux ?

R. Je ne puis le dire.

Ravachol, interrogé, dit : Je ne sais pas à quel moment pourrait obéir Chaumentin pour mentir ; il doit savoir mal dépeindre mes paroles.

Chaumentin affirme très bien avoir compris ce que lui a dit Ravachol et ne pas s'être mépris sur la portée de ses paroles.

M. Lagasse. — Comment se fait-il que vous ayez continué à fréquenter Ravachol après ces confidences ?

R. — Il venait chez moi s'entretenir des choses du parti ; nous nous y rencontrions.

M. Lag e. — Oui, dit-clairement vous essayez aujourd'hui de le faire condamner à mort ici, tandis que Ravachol vous a non moins dit *clairement fait acquitter à Paris. (Rires).*

Mes-sieurs les jurés vous ont compris.

Chaumentin répondant, ne terminant qu'il a été aidé quelquefois à l'atelier par Ravachol qui lui donnait de coups de main de temps en temps. Il déclare, sur la demande de Me Lagasse, que Ravachol était très bon avec ses enfants.

La femme Rulière

On entend ensuite la femme Rulière.

Le président. — Vous jurez de dire la vérité? Ne craignez rien.

F. Je n'ai rien à craindre, puisque je suis condamnée. (Bruit).

Le président. — Non, mais votre situation pourrait s'aggraver et vous faisiez ici un faux témoignage.

La femme Rulière ne savoir parlé du crime de la Varizelle à la femme Marie Garnon. (Mouvement d'étonnement). Si celle-ci l'a prétendu, c'est pour satisfaire sa curiosité et venir voir mon ancien amant en cour d'assises.

D. Ravachol vous en avait-il parlé lui-même ?

R. Jamais, il avait trop de pudeur pour cela. (Rire) La femme Garnon connaît la femme Paradent qui inventa ce récit. Si l'on savait ce que sont ces femmes ? Elles n'ont aucun scrupule qui provoque l'hilarité de l'auditoire, on n'aurait pas dû faire venir ici de pareils témoins. (Très bien ! Très bien au banc des avocats).

Le président. Pardon, vous êtes on lamnée vous-même, ne n'oubliez pas ; vous êtes la complice de Ravachol ?

R. Je jure que toutes ces femmes ont menti.

Le procureur de la République. — Ne jurez pas, vous n'en avez pas le droit, vous êtes une condamnée.

Le président. — En effet, cela est vrai, je lui ai fait prêter serment à tort tout à l'heure.

En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, je dis : l'audition est supprimée.

Le procureur de la République (à la femme Rulière). — Vous avez cependant raconté que Ravachol vous aurait dit : « Si l'on savait tous les tours que j'ai joués, je ne serais pas ici

La femme Rulière répond, au grand étonnement de l'auditoire. — J'ai raconté ce dont cela, c'était confidentiel et ne pouvait pas être publié.

D. — Je vous ai cependant prévenue que vous regrettez d'avoir conçu un monstre tel que lui ?

R. Je l'ai dit contre mon cœur (Mouvement). Je lui ai demandé pardon ; mais qu'on ne m'ait un assassin, je l'aime encore (Mouvement divers).

Marie Garnon, interpellée, affirme que la femme Rulière lui aurait dit : « Ravachol est un homme de mœurs et sa cousine serait dedans.

La femme Forrage, de son côté, dit que la maîtresse de Ravachol lui avait dit : Il y a au beaucoup de monde arrêté, il y en aurait encore davantage si je voulais parler. »

Nouvelle déposition de Chaumentin

Chaumentin rappelé, déclare, au sujet du crime de la rue de Rosnée :

— Quand je suis venu, l'année dernière passer quinze jours à Saint-Etienne, pas avant la date de l'Exposition, j'ai vu Bélèa ; il m'a raconté que Ravachol avait tué la femme Marcon.

Je n'ai pas à le nier car ces faits me sont présents. (Mouvements divers.)

Il fait alors tout le récit de la scène du drame.

Le président. — Qu'est-ce qu'il a dit ?

R. — Ils étaient plusieurs, m'a dit Bélèa.

D. — Y était-il lui-même ?

R. — Il devait y être, mais je n'en suis pas sûr.

D. — Vous avez dit à l'instruction que Bélèa fait le goet

R. (avec hésitation). — Oui, c'est vrai.

Le président fait alors observer qu'il n'a pas toujours pas la même langue, notamment à Paris.

Vous avez dit, en effet, au juge d'instruction: M. Atthalin que, ne pouvant transformer ces soupçons en accusations, vous ignoriez si Bélèa était ou non des auteurs de ce crime.

R. — Dans ce procès de Paris qui avait un côté politique, il y avait intérêt à cacher certaines choses, aujourd'hui je ne les cacherai plus. (Bruit).

Bélèa m'a employé à Paris de ne pas revenir sur ces faits à l'audience : « Quand vous serez appelé, lâchez de vous en gêner le moins possible, c'est ce que j'ai fait.

J'ai alors cédé à ses sollicitations.

Il m'avait suggéré l'idée de désigner comme étant l'auteur de ce crime un nommé Brosst qui est mort et qui, par conséquent, n'aurait pu le contredire. (Mouvement.)

Bèela. — Ce n'est pas vrai, je n'ai jamais dit pareilles choses à Chaumentin. J'ai été plus de trois jours sans le voir après notre départ de la Conciergerie.

Chaumentin. — C'est faux, attends qu'il est resté quatre jours chez moi à Saint-Denis, après être sorti de la Conciergerie. Toute la sûreté qui nous suivait peut le dire. (Bruit)

Bèela. qui persiste à nier, avoue cependant avoir parlé de ce crime à Chaumentin. Mais il ajoute : *Ayant aperçoivie, dit-il, que les propos de la rumeur publique ne me lui jam-le donné des détails que j'ignorais du vol.*

Chaumentin. — Parfaitement, je dis le lendemain que pour la défense le soutiendrai que j'ai dû dire que tu n'aurais rien connu de crime que par la rumeur publique

Bèela. — C'est faux ! C'est faux ! C'est le baiser qui doit vous faire parler ainsi. (Mouvement prolongé).

Ravachol — C'est probablement pour se réhabiliter aux yeux de la société et trouver du travail à l'atelier qui l'a renvoyé que Chaumentin parle ainsi contre nous.

Enfin ce colloque très vif étant terminé, Chaumentin maintient que Bèela était le détenteur d'une partie de l'argent volé par Ravachol. Il m'a même ramené, dit-il, une cette somme 500 francs à Bèela, même pour les renvoyer à Ravachol.

Bèela. — Je nouveau nie le fait. J'étais dans la plus profonde misère, déclare-t-il, comment l'aurais-je pu faire ?

Ravachol demande à protester contre certaines insinuations parues dans les journaux qui, au moment du procès de Paris l'ont représenté comme étant l'amant de la femme Chauvenet.

R. Je déclare que c'est faux, c'est-là-il un peu-être parce que Chaumentin a spécifié les accusations qu'il nous pouvait de sa haine envers d'eux et parce comme il le fait.

Me Lagasse. — Je n'ai jamais eu de soupçon semblable sur Ravachol ; je l'ai toujours considéré comme un cœur généreux. J'avais beaucoup d'estime pour lui, et à ce point de vue je l'estime encore. — Marques d'approbation.

Le président. — Vous avez l'estime persistante. (Rires).

Chaumentin raconte ensuite que la fille Soubère lui aurait confié que après l'évasion de Ravachol à Saint-Etienne, Bèela et elle l'avaient recueilli dans leur chambre pendant quinze jours. Ravachol serait caché sous un matelas placé dans un coin de cette chambre.

Marietta Soubère. — C'est un mensonge !

Chaumentin. — En dépit des démonstrations je puis être l'objet, je dirai la vérité, rien ne m'en empêchera ni menaces.

Le président. — Ne vous laissez pas intimider, vous êtes ici un témoin ; comme tel vous n'en place sous le sauvegarde du serment que vous avez prêté ; vous nous êtes sacré et l'on prendrait des mesures de police pour vous protéger, et vous êtes indiqué.

Me Lagasse. — Cela est *dédé fait* ; puisqu'il est logé à la gendarmerie. (Hilarité prolongée).

Chaumentin continue ainsi : — Un jour, dans une conversation, Ravachol m'a dit qu'il avait fait cinq personnes de sa main et qu'il comptait bientôt relever à la douzaine.

J'avoue que j'avais pris cela pour une fanfaronnade.

Ravachol. — Non, voici ce que j'ai dit. Comme les journaux avaient fait allusion à moi comme ayant tué deux fois l'auteur de l'assassinat des femmes Marcon, j'ai dit en pensant aux autres crimes que l'on m'impute : « Ce n'est pas deux fois, c'est cinq à ce compte là ; je serai bientôt à la douzaine.

Chaumentin a mal interprété mes paroles.

Après quelques courtes observations du président, l'audience est suspendue à midi 25, sans autre incident.

Reprise de l'audience

L'audience est reprise à 2 h. 25.

Le jury et l'auditoire sont fatigués. Le temps d'a lleurs est lourd et à l'orage.

On entend encore des témoins, notamment la femme Rulière qui déclare ignorer si Ravachol et Bèela se connaissaient, et Péronnel, forgeron, assurant que Ravachol lui aurait dit qu'il était bien d'être un monchard. Plusieurs témoins déclarent que le contenu de la lettre brûlée dont tel que le dit Chaumentin.

On revient plus directement à l'assassinat des dames Marcon par la déposition de deux cousines. L'un a vu un individu pénétrer dans la maison Marcon, mais il ne reconnaît pas Ravachol pour cet individu.

Le second passant avec son père rue Rosnée, vit trois individus faire le goet. Ou d'eux qui venait vers le père, fait remarquer les autres. Le témoin croit reconnaître Bèela

Le troisième tapa aux voisins des dames Marcon. Un homme sorti seul, mais il ne le reconnaît pas pour Ravachol. Le quatrième confirme cette déposition.

Le cinquième entend un homme demander aux dames Marcon un chariean de cordonnier pendant qu'une femme restait sur le trottoir. Il ne reconnaît ni Ravachol, mais ne reconnaît pas Soubère.

Philippe Ct Ir, armurier, était appelé le 27 juillet contre la devanture des dames Marcon. A dix

---

Feuilleton du 23 de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 83

LA FILLE SANS NOM

DEUXIÈME PARTIE

PAUVRE JEANNE

Le père Bailly était un jardinier soigneux qui ne laissait pas languir ses plantes et les entourait d'une telle sollicitude, que, appuyé au mur du chemin, pétant l'oreille aux moindres bruits avec une anxiété maladive.

A onze heures, il crut entendre le roulement d'une voiture qui s'arrêtait à quelque distance.

Tout le sang de son cœur chassa les pâleurs de ses joues.

C'était lui.

Des pas résonnèrent sur le chemin.

Elle courut à la petite porte et l'ouvrit fébrilement.

Une ombre se dessina sous les grands arbres.

C'était Jean Rodriguez.

— Enfin ! dit-il en la serrant à l'étouffer sur sa poitrine.

Elle se dégagea sans effort, repoussa la porte, le prit par la main et lui dit d'une voix qui tremblait, en dépit de ses efforts pour reprendre son sang-froid :

— Venez, j'ai à vous parler.

Elle marchait très vite comme si elle avait eu hâte de se débarrasser d'un secret.

Elle s'assura en passant que les lumières étaient éteintes, traversa le vestibule et monta chez elle.

Arrivée dans sa chambre, elle ferma les fenêtres et la porte, poussa le verrou et revint à son amant qui examinait ces préparatifs en silence.

— Asseyez-vous, ordonna-t-elle, et causons.

— Qu'as-tu donc? demanda-t-il.

— Ce que j'ai?... Si vous ne vous en doutez pas!...

— Non, en vérité !

— Je vais vous l'apprendre!

Il dit un geste de résignation, mais ce début, cette raideur lui causaient une impression de malaise.

Il était mis avec une élégance d'homme qui sort d'une soirée; il avait gardé son habit noir et sa cravate blanche sous un léger pardessus.

— Vous venez du Chesnay? dit-elle d'un ton bref.

— Précisément.

— Il y avait donc une soirée?

— Quelques amis à dîner...

— C'est beau, le Chesnay?

— Assez... très simple.

— Comme l'hôtel de la rue Bassano?

— Qu'est-ce que ça te fait? dit-il doucement.

— Rien... Seulement, cela prouve une vraie fortune... Hôtel à Paris, villa à la campagne... sans compter une maîtresse à entretenir...

— Oh ! bien simplement, fit-il en souriant. Où veux-tu en venir?

— A ceci, que vous êtes riche.

— A peu près...

— Seulement vous ne m'avez jamais dit d'où vient cette richesse...

— Es-tu si curieuse? fit-il sans rien perdre de son assurance. Ce sera long ton interrogatoire?

— Ne plaisantez pas...

— Pourquoi?

— Je n'ai pas le cœur à la joie.

— On dit une interview... C'est plus moderne... continue.

— Vous souvenez-vous qu'aux premiers jours de notre rencontre, quand j'eus le malheur d'entrer dans l'hôtel de la rue Bassano.

— Pourquoi malheur?

— Patience! vous m'avez dit qu'il y a un mystère dans votre vie...

— C'est possible!

— Et vous m'avez promis de me le révéler...

— C'est parfaitement exact.

— Et bien! le moment est venu!

— Déjà?

— Ce mystère je veux le connaître.

— Tu veux?... dit-il en fronçant alors le sourcil.

— N'ai-je pas le droit de savoir au moins le nom de l'homme auquel je me suis donnée... d'où vient l'argent dont je vis?... Ne m'avez-vous pas dit cent fois que nos destinées sont liées?

Il sourit, mais d'un sourire équivoque, forcé, en essayant de pénétrer sa pensée.

— Oui, dit-il, de sa voix qui la remuait autrefois, jusqu'au fond des entrailles, elles sont liées et pour jamais... c'est-à-dire jusqu'à la mort. Moi vivant, tu ne seras à personne !

— Ce sont des mots. Parlons sérieusement, ce nom de Jean Rodriguez, où l'avez vous pris?

— Tu tiens à le savoir?

— J'y tiens.

— Dans quel but?

— Pour calmer mes inquiétes. Depuis quelques jours, je ne vis plus, je ne dors plus, je suis en proie à une fièvre qui me dévore.

— Est-ce si grave?

— Plus que vous ne pouvez le penser.

— Et si je refusais de répondre!

Elle s'anima, et changeant brusquement de ton :

— Alors je te dirais ce que je sais, moi. Ici ce que je sais pourrait le plonger dans des inquiétudes pires que les miennes!

Il réfléchit; ses lèvres se serrèent l'une contre l'autre ; il respira longuement et ses yeux essayèrent de pénétrer au fond du cœur de la jeune fille.

Elle soutint ce regard.

— Que sais-tu donc? Parle d'abord et je verrai si je dois te répondre.

Elle se leva, marcha sur lui et le fixant à son tour.

— Tu n'as pas Juan Rodriguez, dit-elle, tu as volé ce nom à quelque paré : la fortune ne te vient pas d'un bienfaiteur. Tu es Jean-Maurice comme autrefois à Chesbourg.

— Plus bas!

— Ce que je sais encore, le voici. Un homme est entré chez toi, l'autre jour, rue Bassano, il n'en est pas sorti vivant.

— Il était levé à son tour.

— Silence! ordonna-t-il.

— Cet homme, avec l'aide de complices que je ne connais pas, tu l'as assassiné.

— Prends garde! fit-il, blême et menaçant.

— Qu'ai-je à craindre? Tu vas peut-être me tuer aussi, comme l'autre!... C'est un nouveau... Pourquoi ne pas me demander s'il n'a pas raison, si ceux qui sont sous le bois ne sont pas libres de désigner le lui. Pendant quinze ans, il m'a prêché la haine sublime, celle d'aujourd'hui, les seuls forfaits à dénier sont ceux qui nous valent une condamnation; il m'a montré le vol, l'injustice et le mal triomphantes! Qui sait? Bien des faits de justice... Mon père, chargé du crime odieux de l'abandon d'un enfant né de son sang et d'une femme sédu le par lui, est-être un homme honnête, honoré, et qui marche tête haute, salué par des gens qui m'écraseraient de leurs malédictions s'ils connaissaient ma vie! Après une jeunesse laborieuse et d'une instruction solide, presque brillante, je gagnais cent francs par mois... C'était peu! ... Un maçon qui gâche du mortier est payé davantage... C'est alors que je le vis... Je le jure que j'eus l'idée de vivre en honnête homme... trop heureux si je pouvais à ce prix mériter d'unir ma vie à la tienne... Je n'ai pas mauvaise nature... Le décourragement s'empara de moi... Il fallait végéter trop longtemps!... Mon précepteur, mon maître, comme tu voudras l'appeler, était à Londres. Il me fit revenir pour me voir. Une carrière nouvelle s'ouvrit pour moi... Là-bas, il était lié avec des gens sans préjugés, riches à satiété, comme lui, qui l'initiaient au vaste théâtre où ils exploitent par tous les moyens possibles... Ce sont des forbans d'une audace sans bornes... Ils brûleraient une ville pour quelques milliers de dollars ou de livres sterling, ils ne redoutaient que le tonnerre de Dieu ! Jamais la main des hommes ne les a atteints malgré leurs crimes. Leur adresse et leur ominence leur servent de parapluie et les mettent à l'abri du châtiment. On ne l'connut sans doute des qualités. Je fus attiré à la bande et envoyé en Amérique avec une mission particulière... J'étais accompagné de mon précepteur... Notre mission remplie, nous revenions de la Nouvelle-Orléans avec un fils de famille, riche de cent mille dollars, quand dans un endroit isolé, il me cherche querelle à la suite d'un mot... Je ne sais pas comment nous sortîmes... Il resta sur le terrain...

— Tué loyalement?

Jean-Maurice haussa la tête :

— Je l'ai promis la vérité, dit-il. Non!

— Malheureux!

— Nous voulions être riches... L'occasion s'offrait à nous... Il y avait parmi nos compagnons mercenaires faciles à acheter... Je n'étais la cervelle de ce Juan Rodriguez. Le pauvre, c'est-à-dire le désert vérdoyant et sans-fin lui servit de tombeau. Il avait les yeux, les cheveux, son teint ressemblaient aux miens.

Mon compagnon me contraignit à prendre son nom, à prendre ses papiers, son argent, sa bourse... Il partait pour l'Europe avec sa volonté d'y résider. Il avait sur lui ses papiers et presque toute sa fortune réalisée. Rentrant à Londres, nous voulûmes plus encore... Je lui ma part des cent mille dollars et je le perdis. J'espérais, en ressaisant, échapper aux bandits avec lesquels nous sommes liés.

Nous retombâmes sous leurs griffes... A Paris, nous ne sommes que des instruments. Nous exécutons leurs volontés et leurs plans. Ils commandent... nous obéissons. Seulement, ils sont forts... Leur protection nous garantit. Avec eux, tout est possible.

— Ainsi cet homme, dénoncé à la justice, pitoyable, ils l'avaient condamné?

— Quel homme?

— Salomon Rubon?

— Tu n'en sais rien ! D'où le connais-tu?

(*A suivre*) CHARLES MARCHAL